



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

N° 2014-12-17-02

CONVENTION TÉLÉ-RELEVÉ DE GAZ

Le 17 décembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 10 décembre 2014

PRÉSIDENTE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – Mme MILLOT – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
M. BESSON	donne pouvoir à	Mme PERNET

ABSENT :

Mme DORTA BERMEJO

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	23
<u>Procurations</u> :	3
<u>Votants</u> :	26

Secrétaire de séance : M. GALLOIS

2/ CONVENTION TÉLÉ-RELEVÉ DE GAZ

Rapporteur : M. FENAT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé en hauteur entre la commune et GRDF.

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

GRDF, qui souhaite être une référence du comptage gaz et contribuer aux enjeux de maîtrise de l'énergie, a progressé sur le relevé des compteurs depuis déjà plusieurs années.

Au travers du projet Compteurs Communicants Gaz, GRDF s'est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre du déploiement du télé-relevé pour les 11 millions de clients particuliers et professionnels de GRDF.

Ce projet est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

A ce titre GRDF sollicite la ville de Fagnières afin de convenir ensemble d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des Equipements Techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Locales,

VU l'avis favorable de la commission du cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement du 6 novembre 2014 ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 9 décembre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la convention ci-annexée à la présente ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer cette convention.

Résultat du vote :

- Voix pour : 26
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

 **LE MAIRE,**

Alain BIAUX

